

DIMANCHE 1^{ER} NOVEMBRE 2009

Élection Montréal

ville.montreal.qc.ca/election

C'est ma ville,

je vote!

**Bureau du président d'élection
514 872-VOTE (8683)**

**Par ATS
(Appareil de télécommunication pour personne sourde)
514 872-0679**

Montréal 

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'élection générale vise à combler le poste de maire de la ville et les postes de maire d'arrondissement, de conseillers de la ville et de conseillers d'arrondissement dans chacun des 19 arrondissements de Montréal.

Le **vote** aura lieu le

Dimanche 1er novembre 2009

de 10 h à 20 h

Un **vote par anticipation** aura lieu le

Dimanche 25 octobre 2009

de midi à 20 h

Les bureaux de vote, lors du vote par anticipation, seront tous accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Ce document est disponible dans les versions suivantes au bureau d'élection de votre arrondissement :

- en langage simplifié
- en gros caractères
- en braille et en cd audio
- vidéo en langue des signes québécoise (LSQ)
- résumé du présent document en plusieurs langues

Consultez notre site Internet à propos des différentes mesures facilitant l'exercice du vote pour des citoyens ayant des limitations fonctionnelles. Vous pouvez également nous contacter par téléphone au 514 872-VOTE, par ATS au 514 872-0679 ou par courriel à election@ville.montreal.qc.ca.

INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Pour voter, vous devez être inscrit sur la liste électorale.

À compter du 22 septembre, vous recevrez par la poste **un avis d'inscription à la liste électorale.** Cet avis indiquera le nom des personnes inscrites à votre adresse.

Portez attention!

Vos nom et prénom apparaissent-ils sur l'avis?

Vos nom et prénom sont-ils correctement orthographiés?

Les noms des personnes apparaissant sur l'avis correspondent-ils aux personnes domiciliées à votre adresse?

Si vous constatez des erreurs sur l'avis, vous devrez vous rendre à la commission de révision pour faire apporter les corrections nécessaires afin de pouvoir voter.

À L'APPUI DE VOTRE DEMANDE, VOUS DEVREZ PRÉSENTER DEUX DOCUMENTS :

- l'un portant vos nom et prénom ainsi que votre date de naissance (certificat de naissance, carte d'assurance maladie, carte d'hôpital, passeport canadien, etc.)
- l'autre portant vos nom et prénom ainsi que l'adresse de votre domicile (permis de conduire, compte d'électricité, de téléphone ou de câblodistribution, bail, bulletin scolaire, compte de taxes municipales, etc.)

La demande d'inscription, de correction ou de radiation peut également être faite par votre conjoint (y compris le conjoint de fait), par un parent ou par une personne qui cohabite avec vous. Il leur suffit d'apporter les **2** documents permettant de vous identifier.

INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE (suite)

Toute demande d'inscription, de correction ou de radiation doit être présentée à la **commission de révision** de votre choix, aux dates et heures suivantes :

Dimanche 27 septembre

de 10 h à 18 h

Lundi 28 septembre

de midi à 22 h

Mardi 29 septembre

de 10 h à 20 h

Mercredi 30 septembre

de 10 h à 20 h

Pour connaître les endroits où siègera la commission de révision, consultez votre avis d'inscription ou visitez le site **ville.montreal.qc.ca/election**.

Notez que vous pourrez vous présenter à l'une ou l'autre des quelque 40 commissions de révision prévues sur le territoire de Montréal.

CARTE DE RAPPEL

Si vous êtes inscrit sur la liste électorale, vous recevrez une **carte de rappel** par la poste, dans la **semaine du 19 octobre**.

Cette carte indiquera l'adresse de votre **endroit de vote** et le **nom des candidats**, selon l'arrondissement et le district électoral où vous êtes domicilié. Pour situer l'endroit de vote inscrit sur votre carte de rappel, consultez le site :

ville.montreal.qc.ca/election sous la rubrique « Où vais-je voter? »

Conservez votre carte de rappel et apportez-la avec vous lorsque vous irez voter. Elle permettra au personnel électoral de repérer votre nom plus rapidement sur la liste électorale.

POUR VOTER

Pour voter, vous devrez vous présenter à l'endroit de vote indiqué sur la carte de rappel avec l'une des pièces d'identité suivantes :

- carte d'assurance maladie délivrée sur support plastique par la Régie de l'assurance maladie du Québec, ou
- permis de conduire ou votre permis probatoire délivrés sur support plastique par la Société de l'assurance automobile du Québec, ou
- passeport canadien, ou
- certificat de statut d'Indien, ou
- carte d'identité des Forces canadiennes

Pour voter, vous devrez marquer chacun des bulletins de vote que le scrutateur vous aura remis, dans le cercle à la droite du nom du candidat de votre choix.

Pour connaître le nombre de postes pour lesquels vous devrez voter, ainsi que les coordonnées du bureau d'élection de votre arrondissement, veuillez téléphoner au Bureau du président d'élection : 514 872-VOTE (8683)

LES RÉSULTATS

Le dépouillement des votes débutera dès la fermeture des bureaux de vote, à 20 h, et les résultats seront annoncés au cours de la soirée par le président d'élection, dans le hall d'honneur de l'hôtel de ville de Montréal. Les résultats paraîtront également sur le site ville.montreal.qc.ca/election.

Pour de plus amples renseignements, visitez notre site ville.montreal.qc.ca/election

ou

communiquez avec le bureau du président d'élection au 514 872-VOTE (8683).

Pour travailler la journée du vote, remplissez la demande d'emploi sur le site

ville.montreal.qc.ca/election

ou

Téléphonez-nous ou présentez-vous au bureau d'élection de votre arrondissement.